



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs
Tél. 04 94 36 36 85

STADE NAUTIQUE PORT MARCHAND

ABONNÉ(E) ACTIVITÉS AQUATIQUES ENFANTS FICHE DE RENSEIGNEMENT - SAISON 2024 / 2025

**PRÉINSCRIPTION À PARTIR DU
LUNDI 24 JUIN 2024
au Stade Nautique du Port Marchand**

**REPRISE DES COURS À PARTIR DU
MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024
Stade Nautique du Port Marchand**

• Renseignements relatifs à l'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin
Adresse :

AQUASÉCU (savoir se sauver) Sans la présence d'un parent	▶ samedi 9h55 à 10h30	<input type="checkbox"/>	Enfants de *4 à 6 ans <i>*4 ans révolus à compter du début des cours</i>
	▶ samedi 10h40 à 11h15	<input type="checkbox"/>	
Activité au trimestre (11 séances)			
- du samedi 14 septembre 2024 au samedi 7 décembre 2024		<input type="checkbox"/>	
- du samedi 14 décembre 2024 au samedi 22 mars 2024		<input type="checkbox"/>	
- du samedi 29 mars 2024 au samedi 21 juin 2024		<input type="checkbox"/>	
Le règlement s'effectuera à la piscine du Port Marchand à partir du 26 août 2024, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.			

ÉCOLE DE NATATION	▶ mercredi 9h à 9h45	<input type="checkbox"/>	Enfants de 6 à 12 ans
	▶ mercredi 9h50 à 10h35	<input type="checkbox"/>	
	▶ mercredi 10h40 à 11h25	<input type="checkbox"/>	
	▶ mercredi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	
Le règlement s'effectuera à la piscine du Port Marchand :			
- pour les cours de 9h à 9h45 et de 9h50 à 10h35, les mercredis 28 août et 4 septembre 2024, de 9h à 13h30			
- pour les cours de 10h40 à 11h25 et de 11h30 à 12h15 les mercredis 28 août et 4 septembre 2024, de 14h à 18h			

NATATION PERFECTIONNEMENT Natation sportive 4 nages	▶ mercredi 14h à 14h55	<input type="checkbox"/>	Enfants et ados de 10 à 15 ans <i>* attestation de natation obligatoire</i>
	▶ mercredi 15h à 15h55	<input type="checkbox"/>	
	▶ mercredi 16h à 16h55	<input type="checkbox"/>	
Le règlement s'effectuera à la piscine du Port marchand les mercredis 28 août et 4 septembre 2024, de 9h à 18h.			

Tél. fixe et/ou portable des parents :

Email obligatoire :

En cas d'accident, j'autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires au déplacement d'urgence de mon enfant vers la clinique ou l'hôpital le plus proche.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom : Tél. :

Toulon, le Signature du responsable de l'enfant

• Pièces à fournir pour le dossier de préinscription

- Le présent document (pas de recto-verso svp),
- Un justificatif de domicile récent,
- **SPÉCIAL PERFECTIONNEMENT NATATION** : 1 attestation de natation de 50m – **activité en bassin de 50m extérieur obligatoire.**





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs
Tél. 04 94 36 36 85

AUTORISATIONS PARENTALES

• Renseignements relatifs à l'enfant

Nom : Prénom :

• Renseignements relatifs aux responsables légaux

Civilité	Responsable 1		Responsable 2		Tuteur
	Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>	
Nom					
Prénom					
Téléphones					
Email					

Mme M. responsable 1 ou 2, atteste sur l'honneur que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie,

et autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue de la séance : oui non

Assurance Responsabilité Civile obligatoire :

Compagnie

Numéro de contrat : Validité :

• Règlement intérieur des activités sportives municipales

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités sportives municipales.

• Autorisation de prises de vues, de publication et de diffusion de celles-ci

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, la Ville de Toulon pourra faire la promotion de ces activités sur l'ensemble de ses supports (magazines, plaquettes, affiches, sites internet, réseaux sociaux, bornes interactives, stands d'expositions, films et supports numériques, etc.) et ceux de ses partenaires institutionnels. La présente autorisation est valable durant toute la durée du mandat électif en cours. À savoir la période comprise de 2020 à 2026.

J'autorise la Ville de Toulon à effectuer et reproduire tous reportages photographiques et audiovisuels organisés par la direction des sports où mon enfant apparait et réalisés lors des activités auxquelles j'ai souscrit. Il va de soi qu'aucune photo (et sa légende), qu'aucune vidéo (et son commentaire) ne devront lui porter préjudice, et que je peux annuler la présente autorisation, auprès de la direction concernée, à tout moment à ma convenance.

Je n'autorise pas la prise de vues.

Fait en deux exemplaires à le

Signature du responsable

Cachet de l'administration

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions aux activités sportives municipales proposées par la Direction des Sports et des Loisirs de la ville de Toulon (terrestres, aquatiques et nautiques), ainsi qu'à gérer les paiements afférents. Les données enregistrées sont conservées 2 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises à aucune autre structure interne ou externe à la Ville de Toulon. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Ville de Toulon – À l'attention du délégué à la protection des données – avenue de la république – CS 71407 – 83056 TOULON ou bien par mail : donnees_personnelles@mairie-toulon.fr

